



Mayotte, lagon meurtrier dans l'archipel des Comores

ÉMILIE URBACH

JEUDI, 19 FÉVRIER, 2015
L'HUMANITÉ

Depuis quarante ans, l'île de Mayotte demeure une enclave coloniale dans l'océan Indien. Transgressant le droit international, elle érige une barrière administrative et criminelle entre les habitants des quatre îles comoriennes.

Mayotte, envoyé spécial. À l'ombre d'une tôle ondulée, Ismaël réajuste ses épaisses lunettes noires. Dans sa ville de Domoni, sur l'île comorienne d'Anjouan, à 70 km de Mayotte, il goûte à la liberté retrouvée. Il y a dix jours, notre homme, âgé de quarante et un ans, était encore enfermé à Majicavo, la maison d'arrêt de l'enclave française. Sa faute : avoir conduit un kwassa, barque de fortune chargée de quatorze personnes, qui permet aux Comoriens d'accéder à l'île confisquée par la France depuis 1975. Dix-sept mois et dix-huit jours derrière les barreaux. Et toujours le souvenir de l'arraisonnement de son embarcation. « Une course-poursuite de quarante minutes, décrit le jeune homme. Le bateau de la police aux frontières tapait régulièrement contre la coque du kwassa. Quand je n'ai plus eu d'essence, ils ont commencé à tourner très rapidement autour de nous. Puis ils m'ont menacé avec une arme et menotté. »

Tout le monde est sorti indemne de cette interpellation brutale à proximité de la barrière de corail qui entoure Mayotte. Un de ses amis n'a pas eu autant de chance, quelques semaines plus tôt. Lorsque le navire de la PAF a commencé à encercler le kwassa, les vagues provoquées par la manœuvre l'ont fait chavirer. Parmi les vingt-six personnes à bord, six ont été portées disparues et le passeur, condamné à quatre ans de prison ferme. « Ici, tout le monde tente de passer ou de faire passer des personnes », continue Ismaël qui a lui-même vécu sans papiers à Mayotte de 1994 à 2000. Trois de ses enfants sont nés français, là-bas. Il ne les a pas reconnus par peur de se faire expulser. Aujourd'hui, il promet qu'il tentera bientôt de revenir pour prouver sa paternité.

Traversée mortelle

Histoire tristement banale, qui résume à elle seule l'intenable situation de Mayotte. Depuis le 18 janvier 1995, le gouvernement français d'Édouard Balladur a imposé aux seuls ressortissants comoriens un visa d'entrer sur l'île. Jusqu'à cette date, la circulation des kwassas était libre. Aujourd'hui, pour accéder à Mayotte, les habitants des trois autres îles de cet archipel de l'océan

Indien (Anjouan, Grande Comore, Mohéli) doivent obtenir le précieux document avant leur départ en présentant des garanties de rapatriement, des justificatifs relatifs aux conditions de séjour ou à leurs moyens financiers et une assurance maladie. Des obligations que la grande majorité des Comoriens, dont la famille est parfois disséminée sur les différentes îles, ne peuvent remplir. Pour contourner cette barrière administrative et les contrôles maritimes, ils sont nombreux à prendre le risque d'une traversée parfois mortelle.

La veille, à Anjouan, sur le port du Mutsamudu, un commissaire à la retraite de la police aux frontières comoriennes, qui souhaite conserver l'anonymat, témoigne de la mort de sa fille au cours d'une opération de ses confrères français alors qu'elle tentait le passage. « Les gens ont dit que la police leur avait tiré dessus. Une rescapée du naufrage m'a confirmé qu'il y a bien eu des coups de feu. » Fruit de la recolonisation de Mayotte par la France, les drames humains aux Comores sont innombrables. Le 12 novembre 1975, Said Mohamed Djaffar prit place à la tribune de l'ONU pour consacrer l'entrée officielle des quatre îles unifiées au sein de la communauté internationale. La France s'est abstenue de voter la résolution 3385 qui entérinait ce souhait d'indépendance et réaffirmait « la nécessité de respecter l'unité et l'intégrité territoriale » de l'ensemble de l'archipel, Mayotte comprise.

***« Ici, la mer n'a jamais séparé personne. La mer, c'est le lien, la continuité. »
Kamal Saindou candidat aux municipales de Mutsamoudou***

Entre 1975 et 1995, pas moins de vingt et une résolutions ont été votées condamnant « énergiquement la présence française à Mayotte qui constitue une violation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République indépendante des Comores » et rejetant « toute forme de référendum qui pourrait être organisé en territoire comorien par la France », comme celui qui, en 2009, entérina le processus de départementalisation de l'île ayant abouti le 1er avril 2011. Depuis, la France a, bien sûr, toujours opposé son veto au Conseil de sécurité à toute proposition de sanction. Depuis quarante ans, l'Hexagone joue les pompiers pyromanes dans des entreprises de déstabilisations politiques, économiques et sociales de l'État comorien indépendant. Durant toutes ces années, s'appuyant notamment sur l'extrême droite française, Bob Denard en tête, la République est venue nourrir bon nombre de bataillons de mercenaires et appuyer différents mouvements séparatistes. Les basses œuvres de la Françafrique, les douteuses relations avec le régime de l'apartheid, en Afrique du Sud, conduisant, par exemple, à l'assassinat, en 1988 à Paris, de la militante de l'ANC Dulcie September, ont souvent trouvé leur base arrière sur l'île mahoraise.

Quatre radars, un hélicoptère

Aujourd'hui encore, la France s'entête dans son entreprise coloniale. Le contrôle des voies de transit pétrolier dans le canal du Mozambique en dépend et l'une des plus grandes bases d'écoutes militaires tricolores est installée à Mayotte. Début février 2015, le nouvel ambassadeur

de France aux Comores, Robby Judes, a encore provoqué l'indignation en affirmant, lors d'une visite à Mohéli, que « Mayotte ne sera jamais comorienne ». Cette déclaration fait suite à celles de François Hollande, en août dernier, lors du dernier sommet de la Commission de l'océan Indien, qui cachait mal ses intentions d'appropriation des nouveaux gisements de pétrole découverts dans la zone.

La frontière coloniale de ce territoire de 374 kilomètres carrés ne cesse donc de se fortifier. Quatre radars, six embarcations de la PAF et un hélicoptère sont quotidiennement employés à la lutte contre l'arrivée des kwassas. Selon le Groupe d'information et de soutien des immigrés, 95 % des personnes, considérées comme étrangères, vivant à Mayotte, sont des Comoriens. « Ce n'est pas de l'immigration, accuse Isabelle Mohamed, membre fondatrice du Groupe de recherche sur le devenir des Comores (GRDC), lors d'un dîner commun avec des responsables du Front démocratique des Comores. Il faut absolument casser cette représentation. » Il y a des raisons économiques et sociales à cet afflux. Le PIB annuel par habitant sur l'île mahoraise est de plus de 6 500 euros contre moins de 600 euros dans le reste de l'archipel. Mais ce n'est pas la seule raison. En 2008, une étude de l'Inserm révélait que près de 30 % des venues se faisaient pour des raisons familiales, loin devant les raisons liées à la santé, à l'éducation ou à des faits politiques. « Ici, la mer n'a jamais séparé personne, confie Kamal Saindou, ancien collaborateur de RFI aux Comores et candidat aux élections municipales de Mutsamoudou. La mer, c'est le lien, la continuité. »

Dimanche 8 février, comme souvent sur Anjouan, aucune maison n'était approvisionnée en électricité. L'état des routes, la gestion quasi inexistante des déchets, la construction d'hôpitaux qui, une fois terminés, n'ouvrent pas leurs portes faute de moyens et de personnels, témoignent du délitement de l'État comorien. Mais l'Eldorado mahorais n'en est pas moins fictionnel. En 2012, à Mayotte, 60 000 logements, appelés bangas, dont 82 % en tôle, n'avaient pas accès à l'eau et à l'électricité. Un tiers des enfants de moins de quinze ans n'étaient pas scolarisés et 56 % des moins trente ans n'avaient obtenu aucun diplôme. « Le service public à Mayotte est un leurre, déplore ainsi Mohamadi Nabhane, professeur au lycée de Mamoudzou, syndiqué à la FSU et membre du GRDC. Tout comme la santé manque de personnels, on manque de professeurs. » Ainsi, il y aurait 450 postes à pourvoir dans l'île pour le seul enseignement secondaire.

3000 à 6000 jeunes mineurs isolés

Pour autant, la priorité de la force occupante reste, malgré un solde migratoire négatif, la gestion de ceux qu'elle considère comme étrangers. Cette politique meurtrière aurait provoqué depuis vingt ans entre 10 000 et 30 000 noyades et disparitions dans les eaux de l'océan Indien. De plus, malgré l'application à Mayotte, depuis le 26 mai 2014, du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, les exactions policières et les dérogations aux droits français et international sont légion. Au cours des nuits des 9, 10 et 11 février, près de trois cents personnes

ont été interpellées en kwassa. Elles ont immédiatement été arrêtées lors de leur débarquement pour présence illégale sur le territoire français et reconduites à la frontière. Parmi elles, 185 mineurs. « Il faut que je récupère mon enfant », supplie Assani Saindou. Son fils de quatre ans est enfermé au Centre de rétention administratif (CRA) et doit être expulsé le lendemain. « Il vivait à Moroni avec sa grand-mère. Elle n'arrivait plus à s'occuper de lui et n'est pas parvenue à obtenir un visa. Elle l'a mis dans un kwassa... »

On décompte à Mayotte entre 3000 et 6000 jeunes mineurs isolés. Les autorités n'hésitent pas à enfreindre la loi pour tenter d'en résorber le nombre et à les renvoyer en mer. « La semaine dernière, ils ont rattaché de façon arbitraire six mineurs à l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) d'une dame arrivée en kwassa, témoigne Marine Gueroult, employée de la Cimade, à Mayotte. Nous avons émis un référé au tribunal administratif. L'expulsion de cette personne était illégale. Elle était déjà dans le bus en direction du port lorsque le juge a délibéré. Ils l'ont relâchée. Mais les six enfants ont quand même été reconduits, en dehors de tout cadre légal ! » Ces irrégularités sont quotidiennes et on enferme tous les jours des enfants dans un CRA surchargé, maintes fois jugé indigne par le contrôleur des lieux d'enfermement, par le défenseur des droits et plusieurs institutions internationales. « Ils confisquent les téléphones, coupent les cabines téléphoniques à l'intérieur et ne respectent pas le droit de visite, continue Marine. Tout est fait pour que les migrants n'accèdent pas à leurs droits. » Marjan Ghaem, avocate, indique pour sa part que sur plus de 1 800 OQTF prononcées en 2014, elle n'a été saisie qu'une vingtaine de fois. « Sur les formulaires que les migrants signent quand ils arrivent au CRA, la case "Je n'entends pas faire usage de mes droits" est systématiquement cochée... Il faut dénoncer le travail de désinformation mené par la préfecture, insiste-elle. Ils éditent des plaquettes et organisent des séminaires destinés aux associations qui expliquent, par exemple, qu'un passeport est nécessaire pour le renouvellement d'un titre de séjour. C'est faux et les personnes prennent le risque d'un nouvel aller-retour en kwassa. »

Corruption et violences policières

Sous les tôles du bar Boboka, à Mamoudzou, l'avocate égrène les exactions commises par les autorités. Elle évoque l'interpellation et l'éloignement systématique des Comoriens emprisonnés à leur sortie de prison. Elle se souvient, aussi, du cas d'un nourrisson mort, à la fin de l'été 2013, « dans un kwassa ou au CRA », l'heure du décès n'ayant pu être définie... Le corps avait été oublié à la morgue en dehors des chambres froides, rendant impossible toute autopsie !

De nombreux témoignages glanés à Mayotte et Anjouan font par ailleurs état de la corruption d'agents des forces de l'ordre qui, en échange d'un peu de chanvre indien ou de quelques onéreux fruits de la mer, monnaient des informations aux passeurs. « On appelle ça le business », sourit Ismaël, le passeur rencontré à Domoni. En revanche, depuis l'accession au pouvoir, en France, de François Hollande, les violences policières contre les migrants semblent s'amointrir sur la terre ferme. Patrick Tite, directeur du pôle enfance de l'association

d'assistance sociale Tama, qui tient des permanences au CRA et dans les lieux d'enfermement, évoque une évolution dans les interpellations. En 2013, 52 % d'entre elles avaient lieu en mer, contre 82 % en 2014. « Le problème, c'est qu'aucun contrôle n'est possible sur ce qui se passe au large », s'inquiète l'employée de la Cimade.

Pour Dominique Josse, chargé des relations avec l'Afrique au PCF, il est temps de mettre fin à cette entreprise coloniale. « Les forces progressistes, en France et aux Comores, ont à construire une nouvelle feuille de route alliant aspiration à l'indépendance et développement social et politique », souligne-t-il. Et ainsi éviter au peuple comorien une noyade forcée au nom d'ambitions militaires et autres bénéfiques pétroliers.

Un occupant mal dans ses bottes ? Les autorités françaises à Mayotte ont tenté d'entraver les investigations de l'Humanité pendant son reportage. Le service communication de la préfecture a d'abord donné une réponse négative à toutes nos demandes de rencontres avec des représentants de l'État. Il a, par la suite, fait annuler, à la dernière minute, des rendez-vous pris sur place par notre envoyé spécial, avec le responsable du centre de rétention administrative et le capitaine de la police locale.

SOCIÉTÉ
MAYOTTE
COMORES
ENTRETIENS

Ali Abdou Elaniou « Le visa Balladur s'inscrit dans une logique coloniale, il faut l'abolir »

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR E. U.

JEUDI, 19 FÉVRIER, 2015
L'HUMANITÉ

entretien Avocat et président du comité Mahorais, Ali Abdou Elaniou dénonce les effets criminels du « visa Balladur », instauré en 1995, et milite pour l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores.

Fondateur du barreau des Comores, Ali Abdou Elaniou a été un des artisans de la première résolution onusienne condamnant la colonisation de cet archipel par la France, en 1975. Le 15 décembre 2014, le comité qu'il préside a signé un appel réclamant l'abolition du « visa Balladur ».

Quels sont les effets du visa Balladur ?

Ali Abdou Elaniou Véritable application du principe d'occupation, le visa Balladur agit comme une barrière administrative. Alors que, de 1975 à 1995, les Comoriens pouvaient aller et venir entre les îles de l'archipel, ils doivent désormais fournir des justificatifs de salaire, de revenus,

préciser les raisons d'entrée ou encore la date de sortie pour espérer accéder à Mayotte... Des documents que tout le monde ne possède pas forcément. Tous les jours, on observe donc trois à quatre départs d'embarcations de fortune – les kwassas – depuis l'île voisine d'Anjouan. En cherchant à contourner les contrôles maritimes, ces traversées périlleuses provoquent, en moyenne, près de cinq morts par jour. Selon nos calculs, depuis vingt ans qu'il existe, le visa Balladur est responsable d'environ 30 000 morts.

Selon certains survivants de ces naufrages, des bateaux de la police provoqueraient eux-mêmes les chavirages...

Ali Abdou Elaniou Oui. Ce n'est pas un hasard si les kwassas qui circulent entre les trois autres îles des Comores connaissent beaucoup moins de naufrages. Certains fonctionnaires français de la police aux frontières, sans le dire ainsi, s'indignent d'ailleurs de la situation. C'est inacceptable. Ensuite, lorsque les personnes arrivent à traverser jusqu'à Mayotte, elles ne bénéficient pas, bien souvent, du droit normalement appliqué en France en matière de contrôle des flux migratoires. Déclarées « clandestines aux Comores » selon le visa Balladur, elles sont expulsées immédiatement sans autre formalité. Et si on n'a pas de bateau ou d'avion sous la main, on les place dans un centre de rétention administratif surpeuplé. Prévu pour 60, on y compte parfois plus de 200 personnes, dont de nombreux enfants !

Qu'est-ce qui pousse des Comoriens de Moroni, Anjouan et Mohéli à prendre tant de risques pour rejoindre Mayotte ?

Ali Abdou Elaniou Il y a ceux qui traversent parce que c'est chez eux. Leur famille, leurs parents parfois habitent Mayotte. Les liens familiaux à l'intérieur du peuple des Comores sont ancestraux. Depuis des temps immémoriaux, des gens quittent une île pour s'installer sur une autre. L'occupant a excité les clivages, mais les liens à l'intérieur du peuple comorien sont réels. Il y a des traditions, une religion et une langue communes. Beaucoup de jeunes, par ailleurs, pensent y trouver du travail. En réalité, l'économie mahoraise est tenue à bout de bras. De nombreux Mahorais s'expatrient, d'ailleurs, à la Réunion parce qu'il n'y a rien pour eux à Mayotte. Il y a, c'est vrai, beaucoup de pauvreté aux Comores mais l'économie de Mayotte n'est pas plus prospère. Il y a les békés qui achètent les terres, chassent les indigènes et profitent des subventions, mais tout ça est un leurre. Les jeunes Comoriens ignorent cette réalité et tentent la traversée pensant voguer vers un eldorado...

Quelles solutions préconisez-vous ?

Ali Abdou Elaniou Le gouvernement français doit comprendre que ça ne peut plus durer. La solution est simple : on abolit le visa de la mort, on reconnaît que les Comoriens doivent vivre sur une même terre et on se retrouve autour d'une table pour voir comment organiser ce vivre-ensemble. Le visa Balladur a été instauré en même temps que l'arrêt des négociations à l'ONU

sur la présence française à Mayotte. Jusqu'à cette date, tous les ans depuis 1975, l'Assemblée des Nations unies votait quasi unanimement une résolution en faveur du retour de Mayotte aux Comores et exigeait une négociation entre la France et l'État indépendant. Au final, rien n'a entravé la francisation de Mayotte avec comme aboutissement, en 2011, sous Sarkozy, la départementalisation de l'île. La plupart des Comoriens sont nés français. Nous sommes français de naissance et aussi de culture. Mais peut-on aimer une France qui nous opprime et nous nie ? Rien ne nous empêcherait d'être comoriens et français s'il n'y avait pas d'oppression. Ce sera sans doute amer et douloureux, mais il faudra bien que les Comores coupent toute relation avec la France si cette dernière s'obstine à maintenir le visa de la mort.

SOCIÉTÉ
MAYOTTE
COMORES

Mayotte. Des lycéens passeurs d'avenir

JEUDI, 19 FÉVRIER, 2015
L'HUMANITÉ

initiative À partir du succès littéraire, l'an passé, du poète Soeuf Elbadawi, est né un projet culturel destiné à des jeunes Comoriens et à des jeunes Français pour lever le voile sur les drames causés par la recolonisation de Mayotte.

« Les gens du boutre », comme aime à nommer son peuple l'auteur comorien Soeuf Elbadawi, évoquent souvent « la passe » comme un passage en mer où il faut user de courage et de savoir-faire pour déjouer le remous des eaux et atteindre le lointain. Sur l'île d'Anjouan, l'écrivain et son acolyte, le docteur et poète Anssoufouddine Mohamed, ont décidé d'inventer une « passe » poétique entre Mutsamudu et Paris. Une passerelle littéraire entre jeunes Anjouanais et Français. « Ouvrez bien l'oreille. Retenez votre souffle. D'une rive à l'autre le désastre en partage... » Ainsi débute le livre d'Elbadawi, *Un dhikri pour nos morts*. L'ouvrage a reçu le prix littéraire des lycéens d'Île-de-France, pour la saison 2013-2014. C'est à cette occasion qu'est née l'idée d'un partenariat entre le lycée de Mutsamudu et le lycée Voltaire, à Paris. Éloignés de 10 000 kilomètres, des élèves des deux pays, en classe de seconde, suivent depuis la rentrée de septembre des ateliers d'écriture sur les thématiques de la traversée, des disparus et de l'émiettement de l'espace. Sur l'île comorienne, « certains ont fait le voyage en kwassa, d'autres ont perdu des parents au cours d'une traversée, explique le docteur Anssoufouddine. Un drame trop longtemps passé sous silence. Il fallait sortir du non-dit ». Les textes devraient être édités cette année. « On présentera le livre dans les différentes régions de l'archipel et en France, annonce Anssoufouddine. Nous voulons créer un mouvement culturel qui ait une visée à long terme. » Au fil des textes échangés par le biais du blog Mutsa-Paris, de lectures de rue, ou à l'occasion de différentes manifestations culturelles, apparaît une sorte d'imaginaire commun de la douleur et de l'éclatement. Le médecin anjouanais y voit un moyen d'amener « un contenu philosophique, politique et historique à la conscience de soi », auquel n'ont pas eu accès les jeunes nés après la période des luttes anticoloniales pour les indépendances. « Les Comores sont un trésor enfoui par les colons, peut-on ainsi lire sous la plume de Zaidou Mouhamadi, seize

ans, lycéen à Mutsamudu. Nous le déterrerons pour qu'il brille du même éclat que la lune. » Des mots pour écrire l'avenir... E. U.